



Centre hospitalier de Versailles
Cellule Commande Publique GHT 78 Sud

**MARCHÉ PUBLIC
DE SERVICES**

TRANSPORTS DES ENFANTS
DES EXTERNATS MEDICO
PEDAGOGIQUES DE PLAISIR
ET DE SAINT CYR L'ECOLE
POUR LE CENTRE
HOSPITALIER DE PLAISIR
Années scolaires 2025- 2029

Règlement de la consultation (RC)

Appel d'offre passé en application des articles L.2124-2 1°, R.2161-2 à R.2161-5, du code de la commande publique

Consultation n°
Date limite de remise des plis

2025SB05
12/ 05 / 2025 à 12 heures

1. OBJET DU CONTRAT

■ Acheteur :

Centre hospitalier de Versailles

Représentant : Centre Hospitalier de Versailles Etablissement support du Groupement Hospitalier de Territoire Yvelines Sud

Adresse : Centre Hospitalier de Versailles

177 rue de Versailles

78157 LE CHESNAY-ROCQUENCOURT

■ L'établissements du GHT Yvelines Sud, concerné par le présent accord-cadre :

Centre Hospitalier de Plaisir

■ Caractéristiques principales du contrat :

	Objet du contrat	Transports des enfants des externats médico pédagogiques de Plaisir et de Saint Cyr l'Ecole Années scolaires 2025-2029
	Acheteur	Centre Hospitalier de Versailles, établissement support du GHT Yvelines Sud
	Type de contrat	Accord-cadre - mono-attributaire de services à bons de commande sans minimum avec un maximum de 2 500 000 € HT
	Structure	Lot unique
	Lieu d'exécution	Article 1 du présent CCTP
	Durée	12 mois + 3 reconductions * 12 mois
	Pénalités de retard	Voir l'article 8 du CCAP
	Variation des prix	Révisables
	Nature des prix	Prix unitaires

■ Description de la prestation :

La présente consultation concerne :

Les transports des enfants des externats médico pédagogiques de plaisir et de Saint Cyr l'Ecole
Années scolaires 2025-2029.

La présente procédure a pour but d'assurer les déplacements des enfants des Externats Médico-Pédagogiques de Plaisir et de Saint-Cyr l'Ecole de leur domicile à l'Etablissement et d'en assurer le retour le soir.

Les E.M.P sont ouverts 210 jours environ par an, du lundi au samedi et suivent le rythme des vacances scolaires de la zone C, avec parfois quelques aménagements.

Le contenu de ces prestations est détaillé dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP).

Lot	Classification principale	Classification complémentaire
Lot unique	Services spécialisés de transport routier de passagers. (601300000)	Services de transport (600000000)

■ **Lieu d'exécution :**

- EMP de Plaisir – Chemin rural n° 13, 78370 Plaisir
- EMP de Saint-Cyr-l'Ecole - 2, rue Le Nôtre 78210 Saint Cyr L'Ecole

■ **Allotissement :**

La consultation n'est pas décomposée en lots. Le présent marché est constitué d'un seul et unique lot. Il n'est pas prévu de décomposition en tranches ou en lots dans la mesure où l'acheteur n'est pas en mesure d'assurer les missions d'organisation, de pilotage et de coordination qui en découlerait. La dévolution par lot rendrait donc techniquement difficile l'exécution de ces prestations au demeurant non distinctes entre elles.

2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

■ **Procédure de passation :**

Le présent marché est passé sous forme d'appel d'offres ouvert en application des articles R.2124-1 et R.2124-2 du code de la commande publique.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de ne pas donner suite à tout ou partie de la procédure. Dans cette hypothèse, la présente consultation sera déclarée « sans suite » et l'ensemble des candidats en seront informés. Aucune indemnité ne sera accordée aux candidats ayant retiré le dossier de consultation ou aux soumissionnaires ayant déposé une offre.

■ **Type de marchés :**

Il s'agit d'un accord-cadre de service.

Cet accord-cadre mono-attributaire est à bons de commande et est exécuté sans minimum avec un maximum de 2 500 000 € HT en application des articles R.2162-1 à R.2162-6, R.2162-13 et R.2162-14 du Code de la commande publique.

■ **Modalités de retrait du dossier de consultation :**

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Les soumissionnaires doivent répondre sous forme dématérialisée et devront tenir compte des indications suivantes, afin de garantir au mieux le bon déroulement de cette procédure dématérialisée. Le soumissionnaire doit renseigner, lors du téléchargement des documents, le nom du soumissionnaire, le nom de la personne physique téléchargeant les documents, une adresse électronique **UNIQUE** ainsi que le nom d'un correspondant afin qu'il puisse bénéficier, en tant que besoin, de toutes les informations complémentaires diffusées lors du déroulement de la présente consultation en particulier les éventuelles précisions.

Il est précisé que le retrait des documents électroniques oblige le soumissionnaire à déposer électroniquement son offre.

S'ils le souhaitent, les soumissionnaires pourront prendre contact au n° de téléphone suivant : 08 92 23 21 20 (prix d'un appel local) tous les jours ouvrés de 9h00 à 19h00 pour bénéficier d'une assistance technique dans l'accomplissement de ces opérations.

■ **Dossier de consultation**

Le dossier de consultation comprend les documents suivants :

- ❖ Le Règlement de la consultation

- ❖ L'acte d'engagement et ses annexes :
 - Le bordereau des Prix unitaires
 - Le détail Quantitatif estimatif ;
- ❖ Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP);
- ❖ Le cahier des clauses technique particulières (CCTP);
- ❖ Le cadre de réponses techniques ;
- ❖ Une fiche contact ;

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer **au plus tard 6 jours** avant la date limite de remise des offres des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

■ Réponse et groupement :

Le marché sera attribué soit à un prestataire unique soit à un groupement de prestataires (solidaire ou conjoint avec mandataire solidaire).

En cas de groupement conjoint avec mandataire solidaire, l'acte d'engagement est un document unique qui indique le montant et la répartition détaillée des prestations que chacun des membres du groupement s'engage à exécuter.

En cas de groupement solidaire, l'acte d'engagement est un document unique qui indique le montant total du marché et l'ensemble des prestations que les membres du groupement s'engagent solidairement à réaliser.

Les candidats ne pourront se présenter comme mandataire d'un ou de plusieurs groupements. Cependant, ils sont autorisés à présenter pour le marché plusieurs offres, en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements.

■ Délai de validité des offres :

Le délai de validité des offres est de 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

■ Compléments à apporter aux cahiers des clauses :

Les candidats n'ont pas à apporter de complément aux cahiers des clauses de l'accord-cadre. En revanche, une mise au point pourra être engagée avec le titulaire du marché, avant tout commencement d'exécution.

3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

■ Variantes :

Les variantes à l'initiative des candidats ne sont pas autorisées.

■ Modalités de remise des offres :

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique** sur le profil d'acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

Les copies de sauvegarde et les éléments de la proposition qui ne peuvent être transmis par voie électronique doivent être adressés à :

Centre Hospitalier de Versailles
 Direction de l'hôtellerie, de la logistique et des achats
 Cellule commande Publique

177 rue de Versailles
78157 Le Chesnay-Rocquencourt

Contact : Plateforme de dématérialisation – PLACE (Plateforme des achats de l'Etat)
<https://www.marches-publics.gouv.fr/>

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

Les propositions n'ont pas à être remises signées par les candidats. Le contrat sera signé par le seul attributaire de manière électronique via le profil acheteur.

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil d'acheteur.

La transmission des plis avant la date et l'heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux.

Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Les candidats peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leur pli électronique. Elle peut être envoyée sur support physique électronique, ou support papier, qui doit être placée dans un pli scellé, comporter sur l'enveloppe le numéro de la consultation et le nom du candidat. Ce pli est adressé en recommandé avec avis de réception ou remis en main propre contre récépissé à l'adresse indiquée ci-après :

Centre Hospitalier de Versailles
Hôpital André Mignot
177 rue de Versailles
78157 Le Chesnay-Rocquencourt
Contact : Fatim BAMBA – juriste rédactrice à la cellule de la commande publique.

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur. Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

■ Contenu des plis :

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
Licence de transport (obligatoire pour exercer une activité de transport) ou équivalent	Attestation délivrée par la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) autorisant la société de pratiquer le transport de personnes et prouvant la capacité de

Document	Descriptif
	transport de personnes de moins de 9 places.
Attestation personnel handicapé et droit du travail	Attestation prouvant être en règle au regard des articles L.5212-1 à L.5212-11 du Code du Travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés (pour chaque membre du groupement)
Déclaration du candidat (DC2)	Déclaration du candidat DC2 (à jour du 01/04/2019) disponible sur : https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat ou un document équivalent reprenant les rubriques ou dans le DCE
Lettre de candidature (DC1)	Lettre de candidature DC1 (à jour du 01/04/2019) disponible sur https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat Ou un document équivalent reprenant les rubriques ou dans le DCE
Références	Une liste de référence (Entreprises, année d'exécution, montants...)
Certificat de régularité fiscale	Attestation délivrée par la DGFIP certifiant de la régularité de la situation de l'attributaire au regard de ses obligations fiscales
Certificat de régularité sociale	Une attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiements des cotisations et contributions de sécurité sociale, prévue à l'article L.243-15 du code de sécurité sociale, émanant de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations et des contributions datant de moins de six (6) mois (article D 8222-5-1 ou D.8222-7 ou D.8254-2 à D.8254-5 et R.1263-12 du code du travail). Elle peut être téléchargée sur le site www.urssaf.fr .
Extrait KBIS	Extrait K, Extrait KBIS ou Extrait D1 ou tout document équivalent délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente du pays d'origine ou d'établissement du candidat attestant de l'absence de cas d'exclusion datant de moins de 3 mois.
Fiche contact	Fiche de contact de l'équipe exécutante au présent marché à transmettre au moment de la transmission de l'offre
Liste des travailleurs étrangers	Une liste des travailleurs étrangers employés régulièrement le cas échéant (personnel affecté à l'exécution des prestations).
Redressement judiciaire	Copie du ou des jugements prononcés en cas de redressement judiciaire
Assurance de responsabilité civile	Une copie de la police d'assurance de responsabilité civile
Un RIB	Une copie du RIB
Chiffres d'Affaires	Déclaration du chiffre d'affaires des trois dernières années

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre, en plus de l'annexe à l'acte d'engagement :

- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;

- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

L'offre des candidats est composée des documents suivants :

Document	Descriptif
L'acte d'engagement	 Il n'est pas obligatoire que l'acte d'engagement soit signé dès le dépôt de l'offre
Le Bordereau des Prix unitaires (BPU) et le Détail Quantitatif Estimatif	<u>Le Bordereau des Prix unitaires (BPU) est transmis au format Excel et PDF</u> Il doit être intégralement rempli, nommé au nom du titulaire, daté et signé
Tout document complémentaire que le candidat jugera utile à la présentation et à la bonne compréhension de son offre.	
Le cadre de réponses technique et Le Mémoire technique	Le cadre de réponse technique est un document à partir duquel va se fonder l'analyse et le jugement des offres. En complément

L'offre financière du candidat doit être remise aux formats Excel et PDF. Seuls ces formats sont contractuels et sont acceptés par l'acheteur. Le pouvoir adjudicateur se laisse la possibilité de régulariser les offres dont l'annexe financière n'est pas dans le bon format. Il s'agit uniquement d'une faculté de l'acheteur.

En cas de discordance entre l'offre globale du fournisseur et la décomposition de cette offre, l'offre globale prévaut. Les éventuelles erreurs de multiplication, d'addition ou de report sont rectifiées par l'acheteur et le montant rectifié est pris en compte pour l'analyse des offres.

Conformément à l'article R2144-7 du Code de la commande publique, le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire du marché qu'à la condition de produire dans un délai imparti les documents justificatifs, les moyens de preuve, les compléments ou explications requis par le pouvoir adjudicateur.

En cas d'envoi incomplet ou après le délai imparti, le candidat verra son offre rejetée et le candidat arrivant second au classement devra produire les mêmes documents dans un délai similaire. Cette procédure se reproduit autant de fois tant qu'aucun attributaire ne répond aux exigences fixées par l'acheteur.

Avant notification du contrat, l'attributaire doit fournir les documents suivants si ces documents n'ont pas été fournis au moment de la remise l'offre :

Document	Descriptif
Certificat de régularité fiscale	Attestation délivrée par la DGFIP certifiant de la régularité de la situation de l'attributaire au regard de ses obligations fiscales
Certificat de régularité sociale	Une attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiements des cotisations et contributions de sécurité sociale, prévue à l'article L.243-15 du code de sécurité sociale, émanant de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations et des contributions datant de moins de six (6) mois (article D 8222-5-1 ou D.8222-7 ou D.8254-2 à D.8254-5 et R.1263-12 du code du travail). Elle

Document	Descriptif
	peut être téléchargée sur le site www.urssaf.fr .
Extrait KBIS	Extrait K, Extrait KBIS ou Extrait D1 ou tout document équivalent délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente du pays d'origine ou d'établissement du candidat attestant de l'absence de cas d'exclusion datant de moins de 3 mois.
Liste des travailleurs étrangers	Une liste des travailleurs étrangers employés régulièrement le cas échéant (personnel affecté à l'exécution des prestations).
Redressement judiciaire	Copie du ou des jugements prononcés en cas de redressement judiciaire
Assurance de responsabilité civile	Une copie de la police d'assurance de responsabilité civile
Un RIB	Une copie du RIB

■ Rematéralisation des offres

Même si son offre à la présente procédure de marché public a fait l'objet d'une transmission électronique, le titulaire potentiel s'engage dans tous les cas à en accepter la **rematéralisation conforme sous forme papier** de tous les documents constitutifs à valeur contractuelle.

A ce titre, il s'engage à ce que la personne physique auteur de leur signature électronique **procède à la signature manuscrite de tous ces documents sans procéder à la moindre modification de ceux-ci (attention à bien conserver la date initiale des documents)** et les renvoie à la personne publique sous cette forme dans un délai qui ne devra pas excéder **5 jours** à compter de la réception de la demande de rematéralisation.

■ Remise des offres électroniques :

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil d'acheteur.

La transmission des plis avant les dates et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux.

Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Les candidats peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leur pli électronique. Elle peut être envoyée sur support physique électronique, ou support papier, qui doit être placée dans un pli scellé, comporter sur l'enveloppe le numéro de la consultation et le nom du candidat. Ce pli est adressé en recommandé avec avis de réception ou remis en main propre contre récépissé à l'adresse indiquée ci-avant.

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur. Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

4. JUGEMENTS DES OFFRES ET ATTRIBUTION

■ Critères de jugement des offres :

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

Critère	Complément
1. Prix (noté sur 35 points)	Notation Financière = 35 x offre financière la plus basse / offre financière notée
2. Valeur technique	65 points
Sous critère n°1 : Qualité et étendue des moyens techniques et matériels - 20 points	Il sera notamment tenu compte : La taille de l'entreprise (nombre de personnes, Chiffre d'affaires des 3 dernières années, année d'expérience dans le transport adapté, références) Les moyens techniques et matériels proposés pour la réalisation des prestations sur site (références, nombre de conducteurs et véhicules attribués au présent marché, preuve du passage des contrôles techniques à jour pour l'exécution du présent marché, équipement des véhicules etc....) La gestion d'entretien et révision des véhicules Les procédures de sécurité mises en place (géolocalisation des véhicules, liste des équipements de sécurité, rehausseurs, trousse de secours, extincteurs, etc....)
Sous critère n°2 : Prise en charge, organisation et suivi des circuits et des modifications de transport- 20 points	Ce sous-critère sera notamment apprécié d'après : L'organisation mise en place pour le présent marché (équipe dédiée, permanence téléphonique et horaires d'ouvertures pour la prise en charge des RDV/appels) Les moyens mis en place face aux imprévus et à la gestion des absences du personnel salarié Le suivi des circuits et des modifications de transport (périodicité des réunions d'échanges, utilisation d'une plateforme de commande/suivi...). Les moyens proposés pour l'évaluation des prestations et du personnel, les moyens mis en place par le prestataire pour assurer le suivi des missions et du personnel
Sous critère n°3 : Processus de recrutement du personnel, politique de	Ce sous-critère sera notamment apprécié d'après :

Critère	Complément
formation du personnel et procédures de sécurité - 20 points	Le processus de recrutement mis en place (critère de sélection, liste des documents et renseignements demandés lors du recrutement) Le suivi médical mis en place du personnel " salarié" Le dispositif de formation et d'accompagnement du personnel mis en place (sensibilisation aux handicaps, formations spécifiques au transport de personnes notamment d'enfants en situation d'handicap, formation PSC1, formation à la procédure d'urgence)
Sous-critère n°4 : Performances en matière de développement durable: 5 points	Il sera notamment tenu compte : Les performances en matière de développement durable (formation à l'éco conduite, politique de recrutement, politique RSE, type de véhicules...)

En ce qui concerne la notation financière :

Calcul de la notation Financière = 35 x offre financière la plus basse / offre financière notée
Le critère prix sera apprécié sur la base des DQE



Suite à l'analyse technique des offres, les candidats ayant obtenu une note inférieure ou égale à 50% des points attribués à la note technique seront déclarés disqualifiés. Le prix ne sera en conséquence pas analysé. Leur offre ne fera pas l'objet d'un classement final.

En cas de discordance constatée dans une offre, les indications portées en lettres sur le bordereau des prix unitaires prévaudront sur toutes autres indications de l'offre et le montant du détail estimatif sera rectifié en conséquence.

Les erreurs de multiplication, d'addition ou de report qui seraient constatées dans ce détail estimatif seront également rectifiées et c'est le montant ainsi rectifié du détail estimatif qui sera pris en considération pour le jugement des offres.

En conséquence, le montant de l'offre figurant à l'acte d'engagement sera modifié en tenant compte des indications qui précèdent.

A l'issue de l'analyse des offres au regard de ces critères, une note sur 100 points sera attribuée à chaque candidat. Les offres seront ensuite classées conformément aux articles R.2152-6 et R.2152-7 du code de la commande publique. Le candidat ayant obtenu le nombre de points le plus important se verra attribuer le marché (sous réserve de la remise des documents ci-dessus)

■ **Echelle de notation :**

Note	Appréciation	Observations
1/5 points	Faible	Lorsque la réponse apportée est conforme, mais apporte très peu ou pas de précision ou d'information adaptée au besoin
2/5 points	Moyenne	Lorsque la réponse apportée est conforme et apporte peu de précisions ou d'informations adaptées à la prestation
3/5 points	Bonne	Lorsque la réponse apportée dans le mémoire est conforme et suffisamment détaillée sur les points importants
4/5 points	Très bonne	Lorsque la réponse apportée dans le mémoire du candidat est très précise et très bien détaillée dans l'ensemble
5/5 points	Excellente	Lorsque la réponse apportée dans le mémoire du candidat apporte une valeur ajoutée significative (sans sur-qualité) en plus d'avoir un mémoire très précis et des engagements de performance

■ **La gestion des irrégularités des offres:**

Conformément à l'article R.2152-2 du Code de la Commande publique, « Dans toutes les procédures, l'acheteur peut autoriser tous les soumissionnaires concernés à régulariser les offres irrégulières dans un délai approprié, à condition qu'elles ne soient pas anormalement basses.

La régularisation des offres irrégulières ne peut avoir pour effet d'en modifier des caractéristiques substantielles ».



Les irrégularités suivantes ne seront pas régularisables :

- Absence de cadre de réponse technique
- Absence de mémoire technique,
- Absence de BPU,
- BPU incomplet.

■ **Offres anormalement basses**

Conformément à l'article R2152-3 du Code de la commande publique, toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande écrite de précisions assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée par décision motivée. L'absence de réponse aura pour conséquence de rejeter l'offre pour anormalement basse.

5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir au plus tard 5 jours avant la date limite de remise des offres, une demande écrite sur le profil acheteur.

Un relevé des questions posées par les candidats sera opéré et l'ensemble des candidats recevra par le profil acheteur du pouvoir adjudicateur, les réponses aux questions posées avant la date limite de réception des offres.

■ **Voies et délais de recours**

Les recours ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours doivent être adressés à :

Tribunal administratif de Versailles
56 avenue de Saint-Cloud
VERSAILLES
78000
Téléphone : 0139205400
Courriel : greffe.ta-versailles@juradm.fr
Télécopie : 0139205487
Site internet : <http://www.ta-versailles.juradm.fr>

Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation :

L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industriel et commercial. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure.

Communication aux tiers : Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.

Droits d'accès, de rectification, de suppression : Conformément au règlement (UE) 2016/679, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits ne peut être effectué en premier lieu auprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation, le cas échéant l'acheteur mandataire du groupement, puis, si nécessaire, auprès du délégué de la protection des données désigné comme tel par l'acheteur : à compléter ou enfin, directement auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

Durée de conservation des données personnelles : Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.



Documents et liens utiles :

[Code de la commande publique \(legifrance\)](#)
[Formulaires candidats \(DAJ\)](#)
[CCAG Fournitures courantes et services 21 mars 2021](#)